

Communiqué de presse

Présentation des résultats de l'étude pour l'installation d'unités de biométhanisation dans les communes du Hainaut

Il y a quelques mois Hainaut Développement a désigné le bureau d'étude WALVERT (Ham-sur-Heure) pour la réalisation d'une étude dont l'objectif est de déterminer sur le territoire de la Province du Hainaut, les zones présentant le meilleur potentiel pour **l'installation d'unités de biométhanisation**.

La biométhanisation est un processus naturel (marais, lagune) qui correspond à une dégradation de la matière organique en milieu anaérobie (absence d'air, d'oxygène) par l'action combinée de plusieurs communautés de bactéries.

A l'issue de ce processus on obtient d'une part, une **production de biogaz** dont le méthane (combustible non fossile pour la production d'électricité et de chaleur via un module de cogénération), et d'autre part, une **production de digestat** (utilisé en agriculture comme amendement ou fertilisant agricole de haute valeur).

L'énergie électrique et thermique qui est produite par ce processus peut être consommée à moindre coût (par rapport au prix actuel des énergies fossiles) chez des particuliers, entreprises, communes, ...

Un développement de la biométhanisation, à l'échelle de la province du Hainaut, permettrait d'accroître la durabilité des approvisionnements énergétiques du territoire. Elle permettrait aussi de maintenir et de diversifier les activités agricoles.

Une vision d'ensemble sur tout le territoire de la Province du Hainaut devrait permettre de développer des standards et de concentrer les efforts de développement sur les zones présentant un réel potentiel.

Aujourd'hui les résultats sont connus et confirment les potentialités.

Deux facteurs d'implantation peuvent s'avérer prédominants pour une installation de biométhanisation: la disponibilité des substrats (effluents agricoles, déchets agro-alimentaires et de collectivités, ...) et la valorisation des produits (chaleur, électricité). Le bureau d'étude a d'ailleurs rencontré l'ensemble des communes hainuyères pour déceler les différentes possibilités.

Trois aspects essentiels se dégagent des conclusions:

- le premier est que l'étude recense 57 installations dont 42 zones à fort potentiel, à comparer au potentiel global de 263 installations, soit un peu plus de 20% du potentiel exploitable.
- le deuxième est que le **potentiel de la province de Hainaut permettrait la production en énergie verte de plus d'un 1/3 de l'électricité consommée par les ménages du Hainaut**.

- le troisième est que la biométhanisation s'inscrit parfaitement dans une démarche de développement durable : création d'emplois directs, amélioration de la qualité des rejets dans les nappes phréatiques, réduction d'odeurs et de charrois.

Avec cette étude, la province de Hainaut se positionne véritablement comme précurseur visionnaire et volontaire dans la promotion de la biométhanisation comme solution encore méconnue et pourtant bien adaptée à la Province.

